

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

**Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le trois février deux mil vingt-six, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.**

**Présents :** Laurence Renoux, Marie-Claire Berrerd, Alain Arnaud, Jean-Claude Desbat, Damien Lamboley, Ludovic Batteur, Maryline Trichard, Myriam Perrin, Adrien Carret, Geneviève Foley, Sandrine Bessenay, Mirabelle Rousset-Charensol, Xavier Collonge

Laurence Renoux a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 29 janvier 2026

**Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

### **I. AFFAIRES DIVERSES**

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

#### **Personnel communal**

##### **1. Service technique**

Un arrêt au niveau du service technique est en cours jusqu'au 15 février 2026.

Une autre absence est prévue à compter du 20 février pour une durée d'au moins deux semaines.

En fonction des besoins, nous ferons appel à un prestataire pour quelques journées.

#### **Divers**

##### **1. Elections municipales des 15 et 22 mars 2026**

Les tours de rôle pour la tenue du bureau de vote sont définis.

### **II. BATIMENTS COMMUNAUX**

Rapporteur : Alain Arnaud, adjoint aux bâtiments

##### **1. Informations diverses**

Alain Arnaud présente un devis concernant des travaux d'électricité établit par l'entreprise DUFOR :

- stade : mise en place de 50 m de ruban LED avec 4 détecteurs : 1 306.08 €. La porte de la buvette a été forcée à plusieurs reprises ces dernières semaines. Des détecteurs ont déjà été installés cette semaine pour tenter d'empêcher ces intrusions.
- église : changement d'un projecteur HS par un projecteur LED 50 W : 93.86 €
- toilettes publiques : remplacement détecteur HS et suppression interrupteur : 138.43 € / fourniture et pose d'un radiateur : 511.59 €
- location : création d'une prise : 107.52 €

Seuls les petits travaux de réparation sont validés pour l'instant.

Suite aux vérifications électriques des bâtiments, nous sommes dans l'attente d'un chiffrage pour la remise en conformité.

## 2. Résidence Ponosse

Un locataire nous sollicite pour le changement des fenêtres de son logement car le double vitrage est ancien. La rénovation du bâtiment date de 1993, il est donc décidé d'avoir une réflexion globale sur la rénovation énergétique de ce bâtiment et de se renseigner sur les aides éventuelles.

## V. ENVIRONNEMENT

### Voirie

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

#### 1. Travaux de mise en séparatif

Les branchements individuels à l'assainissement sont effectués au fur et à mesure. La canalisation d'eau potable quant à elle sera installée complètement avant d'être mise en eau et vérifiée avant de procéder au raccordement des habitations. Cette première phase devrait durer jusqu'à fin mars.

### Urbanisme

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

#### 1. Déclarations préalables

DP0692572500040 – 1210 rue du Montanay – AN 92 – PLAGNAL Jérôme

Création d'une terrasse en bois et d'une piscine hors sol. *Le conseil émet un avis favorable*

DP0692572600001 – 2047 rte de la Papilloud – AN 435 – VAN HOORDE Romain

Pose de 18 panneaux photovoltaïques – Avec la nouvelle OAP paysage et installations solaires du PLUIh, il est proposé de confier l'instruction à l'agglomération de Villefranche afin de mieux maîtriser la réglementation sur ce sujet.

DP0692572600002 – 227 rue du Berchoux – AL 551 – CARRET Adrien

Pose d'une porte de garage - *Le conseil émet un avis favorable*

#### 2. CERTIFICATS D'URBANISME

CU0692572600001 – 26 impasse du Verger – AI 297 et 302

#### 3. Contentieux

Par lettre en date du 7 janvier 2026, M. le greffier en chef du tribunal administratif de Lyon a notifié à la commune la requête présentée par Maître François ROBBE, avocat, pour Monsieur Olivier DEL FORNO. Cette requête vise l'annulation de l'arrêté municipal n°20-2025 du 17 juin 2025 portant retrait d'une autorisation de permis de construire modificatif et refusant le permis de construire modificatif n° PC 0692571500002M04. Cette instance a été enregistrée sous numéro 2515376-2. Les motifs qui fondent cette demande sont les suivants : le caractère tardif de la décision de retrait et le danger relatif à la sécurité sur la route Départementale indiqué comme motif de refus n'est pas démontré.

Considérant que le code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune (art. L 2132-1).

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** M. le maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n° 2515376-2;
- **Désigne** Maître PYANET pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

## **VI. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

### **1. CAVBS – commission voirie**

Les points abordés concernant la commune sont :

- travaux réalisés depuis 2020 : rue du Mathy et Maisons Jaunes
- programme 2026 : rue Claude Brailon – estimation : 73 000 €
- montant des travaux réalisés sur le mandat : 298 000 €
- budget global 2026 pour la voirie pour la CAVBS hors ZAE : investissement : 1 000 000 € / fonctionnement : 180 000 €
- diagnostic sur l'état de santé de la voirie communale : 20 412 ml dont 1 246 ml très dégradé et 6 933 ml à l'état dégradé.

La création d'une grille pour les eaux pluviales dans la rue du Sotison va être réalisée courant février. Une remise en forme du chemin rural avec du rabotage est prévue par la suite.

L'impasse du Verger classée en voirie communale par le conseil municipal depuis le 7 janvier 2020 n'est pas intégrée au niveau de la CAVBS. Avec le renouvellement des conseils municipaux et des changements concernant le transfert de compétences, une discussion sera menée pour la réalisation des travaux dont le coût est estimé à 60 000 €.

## **VII. QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de remerciements de la part de l'équipe enseignante pour l'organisation de temps conviviaux à l'occasion du repas de Noël et la cérémonie des vœux, pour la bonne collaboration avec les élus et le personnel communal ainsi que pour la réalisation des travaux d'agrandissement.
- La réparation de l'éclairage du stade a été effectué.
- Les 11 membres du nouveau conseil municipal des jeunes ont été élus samedi 31 janvier pour 3 ans. La cérémonie d'investiture aura lieu le vendredi 27 février à 19h à la salle des mariages.
- La présence de pigeons dans le bourg crée des nuisances. Un prestataire propose une intervention pour un coût de 1 206 €. Certaines communes ont fait appel aux chasseurs avec la prise d'un arrêté.
- Des mouvements de terre avant le hameau du Chardon sont signalés.
- Tyrolienne : une nouvelle pose avec des scellements plus importants a été réalisée la semaine dernière. L'ajout de gravier est nécessaire pour arriver à une épaisseur de 30 cm. Le câble sera ensuite remis en place.
- Projet centre aéré : la commission se réunit lundi 9 février. Le prestataire Alpha 3A nous a indiqué qu'il est difficile pour eux de mettre en œuvre une organisation uniquement sur 10 semaines de centre de loisirs. Un échange avec l'île aux enfants à ce sujet paraît opportun. Un fonctionnement en gestion communale en limitant à 50 enfants pourraient être envisagé dont la problématique principale reste le recrutement. Une première approche sera présentée dans le budget.
- Prochain conseil municipal : 3 mars à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures 15.

PERRIN Jean-Charles,  
Maire

RENOUX Laurence  
Secrétaire de séance